

CHARTRE ETHIQUE

NEKT'ARTS PRODUCTIONS

Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901

L'association Nekt'arts Productions veille à animer ses activités dans le partage, la convivialité, l'honnêteté et le respect les uns pour les autres et a rédigé en ce sens la présente charte éthique.

Article 1 - Domaine d'application

La présente charte précise les devoirs et droits de l'association Nekt'arts Productions ainsi que le code éthique et valeurs de l'association. Elle s'applique également aux membres tels que définis à l'article 6 des statuts et aux intervenants de l'Association Nekt'arts Productions. Elle définit leurs droits et devoirs respectifs et en précise les modalités d'application.

Article 2 – Devoirs de l'association

L'association Nekt'arts Productions veille à développer ses activités dans le partage, la convivialité, l'honnêteté et le respect les uns pour les autres. Elle s'engage à mener ses activités dans des conditions adéquates et à veiller à la liberté et au respect individuel des droits fondamentaux des personnes. Elle s'engage à respecter, tel que précisé à l'article 4 ci-après, le secret de tout renseignement de nature confidentielle concernant l'individu. De manière générale, elle s'engage à respecter le code éthique et les valeurs de l'association tels que définis à l'article 4 ci-après. Elle veille donc à l'application par ses membres et/ou intervenants extérieurs du code éthique et valeurs de l'association (Cf. article 4 ci-après).

Article 3 - Droits de l'association

L'association demande à l'ensemble de ses membres tels que définis à l'article ... des statuts ainsi qu'aux intervenants extérieurs de respecter et appliquer le code éthique et les valeurs de l'association (cf. article 4 ci-après). Pour ce faire, un exemplaire de la présente charte sera remis à chacun. Tout membre ne respectant pas le code éthique et valeurs de l'association fera l'objet d'une procédure d'exclusion, telle que précisée à l'article ... des statuts de l'association.

Article 4 – Code éthique et valeurs de l'association

L'association Nekt'arts Productions et ses membres tels que désignés à l'article 3 supra s'engagent à :

- appliquer et respecter les statuts et règlement intérieur de l'association,
- s'abstenir de tout acte de nature à déconsidérer les valeurs éthiques de l'association : partage, convivialité, honnêteté et respect,
- entretenir des rapports courtois et à pratiquer les activités de l'association dans le respect individuel des droits fondamentaux et liberté de la personne quelle que soit sa condition, son âge, ses convictions et en particulier ne pas avoir d'attitude, de geste ou de parole pouvant prêter à confusion,
- respecter le secret de tout renseignement de nature confidentielle concernant l'individu
- respecter les droits d'auteur ou de propriété intellectuelle pour les activités de l'association le nécessitant,
- ne nuire en aucune façon, de manière générale, à la réputation de l'association, de l'un de ses membres ou de l'un de ses intervenants.

Fait à Colomiers le 29 juillet 2019

Denis Ficatier, Président



Nekt'arts Productions
4 allée de Pornichet
31770 Colomiers
SIRET 853 123 230 00013

Exemplaire remis à chaque membre et signé par chaque membre :

Je soussigné.....
reconnais avoir pris connaissance de la charte éthique de l'association Nekt'arts Productions et m'engage en tant que membre et/ou intervenant et/ou partenaire à respecter le code éthique et valeurs de l'association Nekt'arts Productions.

Lu et approuvé (date et signature) :